

(Le billet du directeur...)

J'évoquais dans mon billet de juillet dernier le travail accompli tout au long du premier semestre 2023 de recueil des besoins et des attentes exprimés par les uns et les autres à l'égard de l'Abes. Il s'agissait d'analyser notre offre et nos services existants, ainsi que les besoins des organisations de l'ESR que nous desservons. Un certain nombre de sujets avaient ainsi émergé, par exemple autour des référentiels, de la nécessité de disposer de plus grands volumes de métadonnées, en particulier pour la documentation électronique, ou d'une meilleure interconnexion entre les systèmes informatiques de l'Abes et ceux des établissements.

J'indiquais en juillet qu'une fois ce travail de questionnement préparatoire achevé, le second semestre 2023 serait consacré à imaginer des réponses et à faire de premiers choix pour l'établissement. Cet effort a abouti fin novembre 2023 au vote, par le Conseil d'administration de l'Abes, du projet d'établissement 2024-2028.

Ce document¹ fixe les lignes directrices de notre action pour les cinq années qui viennent, mais il propose aussi une orientation de plus long terme, alors que doit s'engager bientôt un travail sur la refonte de l'article 2 du décret de création de l'Abes, qui définit nos missions.

L'Abes fournit des métadonnées aux établissements de l'ESR : cette mission, qui s'incarnait historiquement dans un catalogue collectif, ainsi que dans des outils de production et de diffusion des métadonnées à destination des établissements, est en train de changer profondément.

Les acteurs du secteur documentaire se sont, depuis la LRU en particulier, intégrés toujours plus dans la vie de leur établissement. Dans le même temps, les données issues du secteur documentaire sont désormais exploitées pour des usages de plus en plus variés, pour la recherche, le pilotage des établissements ou les ressources pédagogiques par exemple.

L'Abes se doit d'accompagner ces transformations : ce projet d'établissement cherche à traduire concrètement cette ambition.

Voici quelques-unes des actions phares qui, dans les cinq prochaines années, contribuent à cet objectif général.

L'Abes doit proposer des volumes plus importants de métadonnées, qu'il s'agisse des bouquets commerciaux de documentation électronique ou des imprimés acquis par les établissements.

L'Abes doit également proposer des flux de données plus complets, systématiques et automatisés entre les systèmes d'information locaux (outils documentaires, archives ouvertes, ERMS d'établissement ou de Couperin, bibliothèques numériques, outils de pilotage...) et ses propres systèmes.

Cette politique de volumes et de flux doit enfin s'appuyer sur une politique de qualité des données, qui doit permettre d'indiquer la fiabilité des métadonnées proposées et favoriser ainsi leur meilleure exploitation.

Notre valeur ajoutée peut être plus importante sur certaines catégories de métadonnées que sur d'autres, et il est proposé par exemple d'investir tout particulièrement dans les données de référentiels Agent, qui englobent les personnes (ORCID et IdRef) et les collectivités (en particulier les organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Cette politique des données est au cœur du projet d'établissement parce qu'elle est au cœur du service que nous apportons aux organisations de l'ESR. Cette ambition nécessitera la mise en œuvre de nouveaux moyens. En particulier, elle implique le renouvellement du système de gestion des métadonnées de l'Abes qui, pour sa partie centrale, le Sudoc, est en production depuis la fin des années 1990. Cette réinformatisation représente, pour la période 2024-2028, la part la plus importante du travail que nous devons fournir, et des sommes que nous devons investir, mais elle n'est pas une fin en soi et reste un moyen au service d'une politique des métadonnées pour les établissements.

De même que l'Abes devra adapter son organisation interne pour permettre la réalisation des objectifs du projet, les modalités de dialogue et de collaboration avec tous ceux qui utilisent nos services et données devront aussi être repensées : les sujets que nous abordons aujourd'hui ont évolué, nos interlocuteurs aussi.

Les établissements attendent également de l'Abes qu'elle éclaire, dans ses domaines d'expertise, les choix technologiques et stratégiques de demain. Le projet 2024-2028 répond à cet enjeu par un renforcement significatif de notre activité de recherche et développement autour des thématiques de l'intelligence artificielle.

Enfin, parallèlement à son activité autour des données et logiciels documentaires, l'Abes joue de longue date maintenant un rôle crucial dans les acquisitions de documentation électronique. Ce travail, qui a crû au fil des années, conserve une part d'informel auquel ce projet tentera de répondre. Trois axes de progression ont été identifiés avec Couperin et le ministère : la soutenabilité économique de la mission, la définition de règles permettant d'identifier les négociations d'envergure nationale que l'Abes devrait porter, et enfin un renforcement de la coopération avec Couperin sur l'ensemble du processus menant de la négociation initiale à la contractualisation et au suivi des marchés.

J'espère que vous retrouverez dans ce projet 2024-2028 non pas nécessairement une réponse à chaque attente, mais une clarification des missions et actions, une ambition pragmatique qui soit adaptée à la réalité des établissements, et une vision partagée de l'avenir des métadonnées dans l'ESR.

NICOLAS MORIN
Directeur de l'Abes

[1] « Consulter le Projet d'établissement : <https://abes.fr/publications/publications-institutionnelles/projet-etablissement-2024-2028> »

